



Société anonyme au capital social de
499.444,50 euros
Siège social : 50, boulevard Haussmann
75009 Paris
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

Société Anonyme au capital Social de
40.000 euros
Siège Social : 93, rue de Provence
75009 Paris
390 913 010 RCS Paris

(la « Société »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS
DU 24 JUN 2021**

Ordre du jour

1. Présentation pour avis des décisions relatives au montant des contributions financières 2022 ;
2. Présentation pour avis du projet de campagne de communication relatif à l'extension des consignes de tri ;

I. Registre de présence

Le 24 juin 2021, à 11 heures,

Les membres des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers (le « Comité ») des Sociétés se sont conjointement réunis par vidéo conférence et conférence téléphonique via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société, en date du 07 juin 2021, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers d'Adelphe :

Au titre du collège des producteurs :

- Magali Filhue, titulaire, représentante de la Fédération des Entreprises de Boulangerie (FEB)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mostafa Aboulfaraj, titulaire, représentant d'Alliance Recyclage
- Cécile Janvier, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (C.M.E.)

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Bertrand Bohain, suppléant, représentant de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ;
- Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Moïra Tourneur, titulaire, représentante de Zero Waste France.

Sont absents :

Au titre du collège des producteurs :

- Maxime Costilhes, titulaire, représentant de Brasseurs de France

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Léa Lamblin, titulaire, représentantes de CLCV

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo :

Au titre du collège des producteurs :

- Sandrine Blanchemanche, titulaire, représentante de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) ;
- Giulia Basclet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (F.C.D.) ;
- Emmanuel Guichard, titulaire, représentant de Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA) ;

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Jacques Bordat, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Cécile Janvier, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (C.M.E.) ;
- Hervé Sirena, titulaire, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Bertrand Bohain, suppléant, représentant de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ;
- Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- Moïra Tourneur, titulaire, représentante de Zero Waste France

Sont absents :

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Représentant de France Nature Environnement

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Jean Hornain, Directeur Général, Citeo
- Antoine Robichon, Directeur Général adjoint, Citeo
- Séverine Lèbre-Badré, Directrice communication et mobilisation et Directrice RSE, Citeo
- Sophie Wolff, Directrice Déléguée, Adelphe
- Julien Dubourg, Directeur clients et marketing, Citeo
- Laurent Grave Raulin, Directeur des relations institutionnelles, Citeo
- Clara Seligmann, Conseillère affaires réglementaires et partenariats, Citeo
- Anne-Sophie Louvel, Directrice Collecte sélective et Territoires
- Caroline Montalcino, Censeur d'Etat

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants des Sociétés assistant à la réunion du Conseil par tout moyen de télécommunication.

Emmanuel Guichard et Magali Filhue président la réunion en leur qualité de Président des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo et d'Adelphe (le « **Président** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités.

Les Comités ont été convoqués à l'effet de délibérer et de rendre leurs avis respectifs sur les décisions relatives au montant des contributions financières de la filière emballages ménagers pour l'année 2022 d'une part et sur le projet de campagne de communication relatif à l'extension des consignes de tri d'autre part.

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur le projet soumis à ses avis.

II. Saisine pour avis

1. Présentation pour avis des décisions relatives au montant des contributions financières 2022

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers d'Adelphe d'approuver les décisions relatives au montant des contributions financières de la filière emballages ménagers tel que présenté en séance.

Comité Parties Prenantes Adelphe - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Fédération des Entreprises de Boulangerie : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Assemblée des Communautés de France : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France : **Abstention.**

Le Secrétaire comptabilise et rappelle à l'oral les avis des membres.

Avec cinq (5) avis favorables et une (1) abstention, le Comité approuve le projet de modulation 2022 des contributions financières de la filière emballages ménagers tel que présenté en séance.

Le Président propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver les décisions relatives au montant des contributions financières de la filière emballages ménagers tel que présenté en séance.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable.**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable.**
- Fédération des Entreprises de la Beauté : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Assemblée des Communautés de France : **Avis favorable.**

- Régions de France : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France : **Abstention.**
- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec dix (10) avis favorables et une (1) abstention, le Comité approuve le projet de modulation 2022 des contributions financières de la filière emballages ménagers tel que présenté en séance.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

2. Présentation du projet de campagne de communication relatif à l'extension des consignes de tri

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers d'Adelphé d'approuver le projet de campagne de communication relatif à l'extension des consignes de tri.

Comité Parties Prenantes Adelphé - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Fédération des Entreprises de Boulangerie : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Assemblée des Communautés de France : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France : **Abstention.**

Le Secrétaire comptabilise et rappelle à l'oral les avis des membres.

Avec cinq (5) avis favorables et une abstention, le Comité approuve le projet de campagne de communication relatif à l'extension des consignes de tri tel que présenté en séance.

Le Président propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver le projet de campagne de communication relatif à l'extension des consignes de tri.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable.**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable.**
- Fédération des Entreprises de la Beauté : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Assemblée des Communautés de France : **Avis favorable.**
- Régions de France : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France : **Abstention.**
- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec dix (10) avis favorables et une (1) abstention, le Comité approuve le projet de campagne de communication relatif à l'extension des consignes de tri tel que présenté en séance.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Présidents des Comités Parties Prenantes

Emmanuel Guichard



Magali Filhuc



Scrutateur

Jacques Bordat (Alliance Recyclage)



